

Les tours se profilent

Onze cabinets d'urbanistes ont planché sur des projets...

En 2003, lors des discussions sur le Plan local d'urbanisme, l'UMP rejetait toute éventualité de construction de 37 mètres. Pour autant, le Conseil de Paris a accepté la constitution d'un groupe de travail pour plancher sur le sujet, sur des sites précis : porte de la Chapelle, Bercy-Poniatowski et Masséna. Comme l'a souligné Bertrand Delanoë, les projets dévoilés hier ne sont que "des esquisses strictement virtuelles", avec des "perspectives particulièrement intéressantes". La capitale et ses 105 km² manquent aujourd'hui cruellement de place pour le foncier. "Les sites choisis sont délaissés, situés à la périphérie de la ville, réduits à l'état d'échangeurs routiers ou de voies de chemin de fer, a indiqué hier Jean-Pierre Caffet, adjoint au maire de Paris chargé de l'urbanisme. Notre critère principal a été de voir comment réintégrer au mieux ces quartiers dans la ville. Il ne s'agit pas de faire des quartiers de tours". Ainsi, les tours ne pourront pas être construites sur une dalle, comme aux Olympiades, ou par "paquet", comme à Beaugrenelle.

Prévoir du mixte

Le plafond de 37 mètres pourrait ainsi être dépassé, avec des projets allant de 30 à 200 mètres. Le plus haut ayant été pensé pour l'éventuelle implantation du tribunal de grande instance à Masséna. "Les bâtiments pourront abriter des bureaux ou des logements, la mixité a aussi été pensée pour certains sites. Au rez-de-chaussée, il y aura des commerces", a précisé l'adjoint.

Ces bâtiments s'organiseront autour de rue, d'espaces, d'équipement public avec une continuité urbaine avec la banlieue. Cette création urbaine devra allier, pour Bertrand Delanoë, ambition esthétique et exigence sur le plan écologique".



L'équipe Sauerbruch-Hutton propose pour le quartier Masséna (XIII^e) 157 000 m² de logements avec commerces, et 193 000 m² de bureaux et d'activités. Les espaces libres hors voirie couvrent environ 34 000 m².

Photo: cabinet Sauerbruch-Hutton